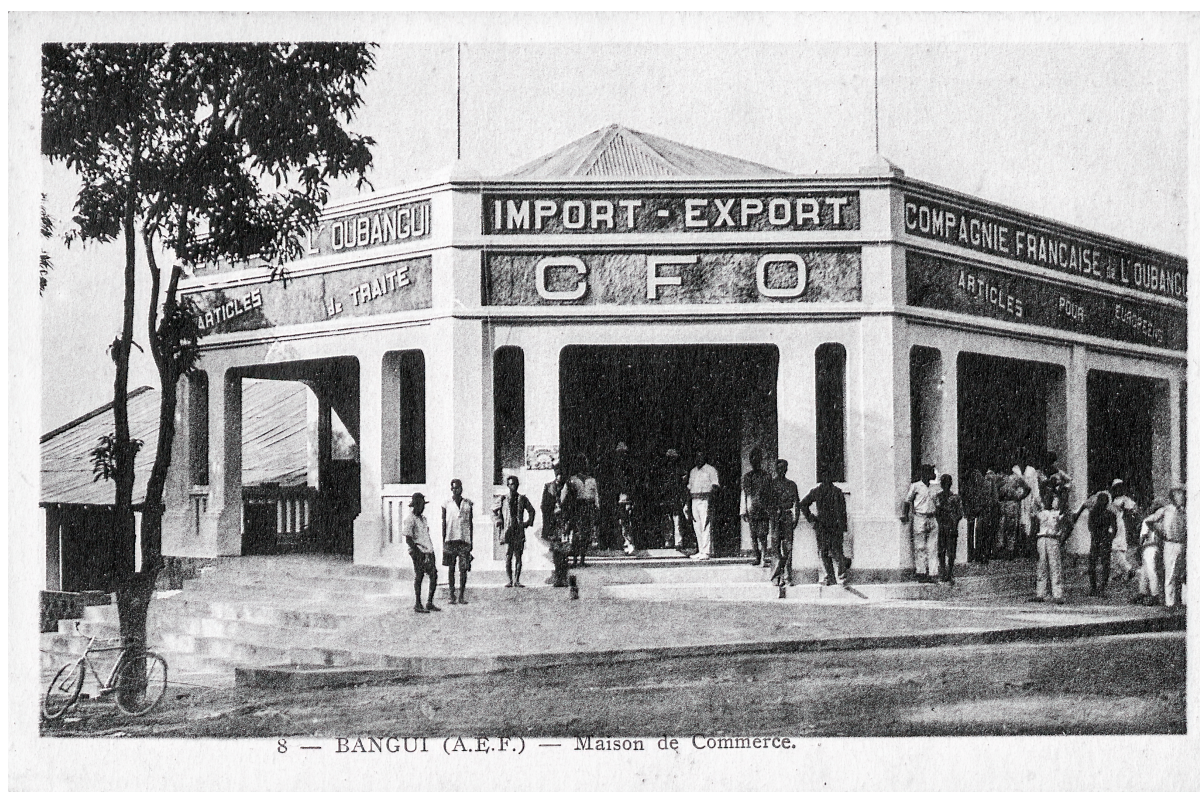


COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'OUBANGUI, Bangui



Bangui (AEF). — Maison de commerce. Articles de traite, articles pour Européens
(Coll. Isabelle Deaudon)

Compagnie française de l'Oubangui (*La Journée industrielle*, 10 août 1930)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet la création et l'exploitation de tous comptoirs, factoreries et entrepôts dans toute l'Afrique et en particulier dans la colonie française de l'Oubangui-Chari.

Le siège social est à Paris, 16, rue Le-Peletier.

Le capital est de 3 millions, en actions de 500 fr. sur lesquelles 2.080 ont été attribuées en rémunération d'apports à la Compagnie du Congo Belge, à Mobeka (Congo belge) ; ce capital pourra, ultérieurement, être porté à 6 millions.

Les premiers administrateurs sont : le baron Pierre Passerat de la Chapelle, à Paris, 14, rue de Vintimille ; MM. Charles Delbeke, à Anvers, 9, rue de l'Empereur ; Édouard Julhiet, ingénieur conseil, à Paris, 95, rue de Lille ; et Jules-Joseph Van Lancker, à Léopoldville.

AEC 1937/416 — Cie française de l'Oubangui, 16, rue Le-Peletier, PARIS (9^e).

Capital. — Soc. anon., fondée le 26 juillet 1930, au capital de 3 millions de francs en 6.000 actions de 500 fr., dont 2.080 actions d'apport attribuées à la Cie du Congo belge (Statuts *J.O.A.E.F.*, 1^{er} déc. 1930).

Dividendes. — 1933 et 1934, 4 % ; 1935, 6 %.

Objet. — Exploitation d'établissements commerciaux ayant appartenu à la Compagnie du Congo belge et situés à Bangui (Oubangui-Chari) et dans la vallée du Lobaye (Moyen-Congo).

Imp. — Articles de traite, tissus, alimentation, automobiles, essences, huiles de graissage, etc.

Exp. — Huiles de palme ; amandes palmistes.

Comptoirs. — Bangui, M'Baïki. Représentants de la « SABENA » et de Ford à Bangui.

Conseil. — MM. le baron P. Passerat de la Chapelle, René Clarac, Charles Delbeke, J. Van Lancker.

AEC 1951/469 — Cie française de l'Oubangui (COFO),

Siège social à BANGUI (A.-E. F.).

Correspondant à PARIS : 16, rue Le-Peletier (9^e).

Capital. — Société anon., fondée le 26 juillet 1930, au capital de 3 millions de fr. C. F. A. en 6.000 act. de 500 fr.

Dividendes fr. C. F. A. 1947 : 58,82 ; 1948 : 58,82.

Objet. — Exploitation d'établissements commerciaux ayant appartenu à la Compagnie du Congo belge et situés à Bangui (Oubangui-Chari), dans la vallée du Lobaye (Moyen-Congo) et à Fort-Lamy (Tchad).

Imp. — Articles de traite, tissus, alimentation, automobiles, essences, huiles de graissage, etc.

Exp. — Huiles de palme ; amandes, palmistes.

Comptoirs. — Bangui, M'Baïki, Fort-Lamy.

Conseil. — MM. Jules Van Lancker présid. ; Joseph Bith [Pétrofina française], Raymond Chasset, Robert Loison, Laridant, Jaminet.
